

Couthuin, le 14 décembre 2016

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le jeudi 22 décembre 2016 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

ORDRE DU JOUR :

En séance publique :

1. Rapport d'administration article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
2. Budget communal pour l'exercice 2017.
3. Budget de l'Agence de Développement Local pour l'exercice 2017.
4. Budget du CPAS pour l'exercice 2017.
5. Projet de plan d'entreprise de la Régie communale autonome- Approbation.
6. Fixation de la dotation à la Zone de Police « Hesbaye-Ouest » pour l'exercice budgétaire 2017.
7. Fixation de la dotation à la Zone HEMECO pour l'exercice budgétaire 2017.
8. Plan d'Investissement communal 2017 - 2018 – Approbation.
9. Fourniture de mazout de chauffage et de roulage pour l'exercice 2017 – Approbation des cahiers spéciaux des charges - Conditions et mode de passation du marché.
10. Convention à passer entre la Commune de Héron et l'ASBL « GYMSANA » relativement à l'organisation d'activités pour les aînés - Approbation.
11. Octroi d'une subvention aux comités scolaires pour l'exercice 2016.
12. Octroi d'une subvention à différents clubs sportifs de la commune pour l'exercice 2016.
13. Octroi d'une subvention à différentes associations de la commune pour l'exercice 2016.
14. Octroi d'une subvention à un groupement de jeunesse de la commune pour l'exercice 2016.
15. Convention des Maires pour le Climat et l'Energie – Approbation.
16. Démission de Madame FURLAN Christelle de ses fonctions d'Echevin.
17. Avenant au pacte de majorité – Approbation.
18. Prestation de serment de Monsieur THISE Philippe en qualité d'Echevin en remplacement de Madame FURLAN, démissionnaire.

A huis clos :

19. Ratification de désignations dans l'enseignement.
20. Remplacement de Madame FURLAN au Comité de concertation CPAS-Commune.
21. Remplacement de Madame FURLAN à la Commission des Finances.
22. Remplacement de Madame FURLAN au Comité d'avis du Bureau Economique de la Province de Namur.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. BOLLY

E. HAUTPHENNE

En annexe : un exemplaire du budget communal, services ordinaire et extraordinaire, pour l'exercice 2017.